



Refus du bailleur de changer les carreaux cassés avant notre arriv

Par **manue3741**, le **26/03/2008** à **22:06**

bonjour a tous, je viens de signer un bail avec un proprio, pendant l'etat des lieux nous avons vu que les deux carreaux des portes fenetre dans la chambre pour notre fils sont fissurés, ont lui demandé s'il avait l'intention de la changer et ils nous a dit non, mais c'est tres dangereux pour le petit, que faire pour qu'il accepte?

Avons nous un recours possible, nous avons signer le bail avec la mention " sous reserve de..." au cas ou....

merci de me repondre...